



Demande information retraite du batiment

Par **marceau27**, le **15/04/2009 à 12:22**

Bonjour,
Ma belle mère est veuve depuis 1998.
Son mari travaillait dans le bâtiment.
Elle était employée de mairie, âgée de 69 ans, elle se trouve donc en retraite.
Pourriez-vous m'informer pourquoi touchait-elle la retraite de son mari tout le temps qu'elle se trouvait en activité et que depuis qu'elle se trouve retraitée on lui a supprimé, lui réclamant même un trop perçu.
Aujourd'hui on ne lui verse qu'une petite complémentaire tous les 3 mois.
Est-ce normal ? est-ce une particularité du bâtiment ? a-t-elle un recours possible ? merci pour votre aide

Par **yeuxdoux**, le **18/04/2009 à 18:34**

Bonsoir,
Je pense que vous devez parler de la réversion au niveau de la Sécurité Sociale. Son versement est subordonné à une condition de ressource. En matière de retraite, les "ressources" sont très larges, valeurs mobilières, immobilières, autres revenus retraite etc... En 2009, elle était d'environ 18 000 €/an brut, pour une personne seule. Donc si votre belle-mère en retraite perçoit plus que ce montant, la pension de réversion de la Sécurité Sociale est alors suspendue.
Concernant la pension de réversion qu'elle touche tous les 3 mois, il doit s'agir de la pension de réversion des régimes complémentaires du bâtiment, PRO BTP.. pour les non cadres, et CNRBTPIC pour les cadres. Celles-ci n'ont pas de condition de ressources pour être versées.
Bonne soirée
Alexandre